

**Vendredi 25 mars 2022**

## **Ordre du jour**

### **Assemblée départementale lundi 28 mars 2022**

En présence de :

François Durovray, Président du Département

Dany Boyer, Vice-présidente en charge de la protection de l'enfance, de la solidarité et de l'insertion

#### **1. Insertion et emploi**

Pacte Solidarité Essonne : mieux cibler les besoins et dynamiser les offres pour favoriser le retour à l'emploi

Renforcer la coopération des acteurs de l'insertion et de l'emploi

#### **2. Sécurité et prévention des violences**

Le Département veut renforcer la protection des personnes vulnérables

Financement de deux intervenants sociaux en commissariat

Bouclier sécurité : soutien aux équipements de vidéoprotection

#### **3. Environnement et aménagement**

Reconquérir la qualité de l'eau de la Seine essonnienne

Soutien exceptionnel aux apiculteurs

Le Département signataire du projet partenarial d'aménagement « Grand Paris Sud 2030 – Cœurs urbains rive gauche ».

# 1. Insertion et emploi

## Pacte Solidarité Essonne : mieux cibler les besoins et dynamiser les offres pour favoriser le retour à l'emploi

La politique insertion des Départements se structure par un Pacte territorial d'insertion (PTI), instrument de gouvernance et de concertation entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi pour définir la stratégie, et par un Programme départemental d'insertion (PDI), document opérationnel qui met en œuvre cette stratégie (besoins, offres, actions). Pour plus d'efficacité, le Département de l'Essonne a fait le choix, dès 2016, de les regrouper dans un « Pacte Solidarité Essonne 2016-2021 ». Lors de l'assemblée départementale l'acte II de ce Pacte pour la période 2022-2026 sera soumis au vote des élus.

### ➔ Le Pacte Solidarité Essonne 2016-2021

Il était centré sur la **dynamisation du parcours des usagers en insertion** (jeunes et bénéficiaires du RSA) et le **retour prioritaire à l'emploi**. Différentes actions ont vu le jour : création d'une plateforme d'orientation départementale, création d'un service de contrôle des données pour garantir le « juste droit » aux allocataires, développement d'une offre d'insertion avec le lancement du site JOB91, soutien financier avec le pack sortie RSA ou encore accompagnement personnalisé avec l'Espace Emploi Insertion à Brétigny-sur-Orge.

Ces dispositifs ont notamment permis de contenir la hausse conjoncturelle du nombre de bénéficiaires du RSA constatée depuis la crise sanitaire.

### ➔ Le Pacte Solidarité Essonne 2022-2026

Il prolonge et conforte ces objectifs, avec les mêmes partenaires signataires (Etat, CAF, Pôle Emploi, Région et Département) tout en associant de manière plus volontariste les autres acteurs de l'insertion et de l'emploi. Il cible davantage les jeunes en insertion avec un offre spécifique et adaptée à leurs problématiques. Enfin, il mise sur plus de lisibilité.

Ses enjeux sont triples :

- Favoriser le retour à l'emploi pour maîtriser le budget de l'allocation

En 2021, **30 % du budget de la politique solidarité santé (contre 27 % en 2018) finance l'allocation RSA et les actions d'insertion**, soit 188 millions d'euros pour l'allocation et 11,5 M€ pour les actions d'insertion pour les jeunes et les bénéficiaires du RSA. L'année dernière, l'allocation a connu une hausse de 8 % par rapport à 2020 (12 % entre 2019 et 2020 du fait de la crise sanitaire).

Tout en continuant à favoriser l'accès au RSA pour les personnes éligibles, il est donc indispensable de maîtriser la gestion de l'allocation grâce à une lutte renforcée contre la fraude mais surtout en favorisant la sortie du dispositif RSA par un retour à l'emploi.

- Améliorer l'accompagnement en ciblant mieux les besoins

Il s'agit ainsi de renforcer l'accompagnement social pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et, à l'inverse, de mobiliser davantage les dispositifs emploi pour les personnes les plus aptes à retrouver rapidement un emploi durable.

- Dynamiser l'offre d'insertion

L'offre d'insertion axée sur l'emploi, doit être développée, de manière complémentaire avec les partenaires, et en renforçant les démarches et outils de suivi et d'évaluation de la politique départementale d'insertion. Par exemple, dès 2022, deux nouveaux Espaces Emploi Insertion vont voir le jour (à Athis Mons et Evry-Courcouronnes).

**Renforcer la coopération des acteurs de l'insertion et de l'emploi**

L'assemblée départementale est aussi l'occasion de renouveler la convention cadre entre l'Etat, la Caf, la MSA, l'UDCCAS, les PLIE et les associations qui orientent et accompagnent des bénéficiaires du RSA. Celle-ci définit, pour chacun des acteurs impliqués dans le dispositif (instruction, orientation, accompagnement), les objectifs généraux et les modalités de coopération et de régulation. Le bilan de la convention 2018-2021 est positif avec notamment un maillage territorial de proximité qui garantit la qualité de la prise en charge et d'accès au droit des usagers. La mise en œuvre de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, avec Pôle emploi donne également des résultats positifs en Essonne, avec 1552 sorties (vers l'emploi ou vers la formation) fin octobre 2021 contre 993 sorties fin octobre 2020.

La convention 2022-2024 reconduit l'ensemble des objectifs fixés dans la précédente convention.

Quelques chiffres

Près de **3 500 salariés en insertion**, dont **1/3 de bénéficiaires de RSA** en 2021, dans le cadre du financement du secteur de l'insertion par l'activité économique.

**735 bénéficiaires du RSA** inscrits sur JOB91 en février 2022.

**17 133 bénéficiaires contrôlés** en 2021, dont 15 346 par la Caisse d'allocations familiales et 1 787 par le Département.

## 2. Sécurité et prévention des violences

### Le Département veut renforcer la protection des personnes vulnérables

Le nouveau schéma s'articule autour de quatre axes majeurs :

- protéger les publics vulnérables contre toutes les formes de violences, orienter et accompagner les victimes, prévenir la récurrence ;
- défendre les valeurs républicaines, lutter contre les phénomènes émergents de délinquance et de violence et renforcer les actions visant à affirmer les valeurs républicaines, promouvoir la citoyenneté, et mettre en œuvre une politique mémorielle ;
- encourager la dynamique partenariale par une promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, une connaissance fine du territoire et un soutien aux communes et EPCI ;
- développer la culture sécurité-sûreté et gérer la crise.

Il est en cohérence avec les orientations définies aux échelles nationale et départementale.

S'agissant des collégiens, le Département souhaite renforcer son implication dans le domaine de la prévention des violences autour des thématiques suivantes :

- prévention des violences intrafamiliales et violences faites aux femmes ;
- enfants témoins et/ou victimes de violences intrafamiliales ;
- prévention des conduites prostitutionnelles et du michetonnage ;
- prévention du harcèlement ;
- prévention de l'inceste ;
- lutte contre les mutilations sexuelles ;
- lutte contre les violences entre bandes et contre les rixes.

Il s'agit de proposer annuellement une offre complète d'actions de sensibilisation aux publics âgés de 10 à 15 ans scolarisés en collèges et de développer, de manière partenariale, une boîte à outils.

Le Département travaille également, en lien avec l'Education nationale, sur la mise en place d'un projet d'expérimentation de médiation bien-être scolaire dans les collèges de l'Essonne. L'objectif est notamment d'apporter une expertise auprès des collégiens, parents et communautés éducatives dans l'identification et le dépassement de situations de crise et de développer un rôle de conseil et d'accompagnement des élèves, de leurs familles et de la communauté éducative.

## **Financement de deux intervenants sociaux en commissariat**

Le Département soutient depuis 2017 plusieurs associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. L'une d'elles, l'association MEDIAVIPP91, dispose d'une subvention annuelle de 110 000 € pour la mise en œuvre et la gestion de quatre postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG).

Pour répondre aux besoins croissants en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes, la Préfecture de l'Essonne et le Département ont souhaité renforcer ce dispositif avec la mise en place de deux intervenants supplémentaires en zone police, recrutés et encadrés par l'association MEDIAVIPP91 et basés au commissariat de Palaiseau et au commissariat de Montgeron.

Ces postes sont cofinancés dans le cadre d'une convention de partenariat :

- En 2022 : part État (FIPD) 80 % / part Département 20 %.
- En 2023 : part État (FIPD) 50 % / part Département 50 %.

Cela représente un budget supplémentaire de 66 000 € pour le Département, financement soumis à l'approbation des élus lors de l'assemblée départementale du 28 mars.

## **Bouclier sécurité : soutien aux équipements de vidéoprotection**

Le dispositif régional « Bouclier de sécurité » vise à soutenir financièrement les communes et intercommunalités pour l'achat d'équipements de polices municipales, d'équipements en portiques de sécurité et en vidéoprotection. Le Département de l'Essonne a été le premier à se doter, dès 2018, d'un fonds de 100 000€ visant à abonder de 20 % la subvention régionale. Ce budget a été porté à 410 000€ en 2020 puis à 500 000 € en 2021. Au total, l'année dernière plus de 480 500 € ont été engagés. Lors de l'assemblée du 28 mars, seront examinées les demandes de subventions des communes suivantes pour un montant total de 221 356 € :

- Montlhéry - Soutien à l'équipement en vidéoprotection pour un montant de 50 000 €
- Ballainvilliers - Soutien à l'équipement en vidéoprotection pour un montant de 50 000 €
- La Ferté-Alais - Soutien à l'équipement en vidéoprotection pour un montant de 34 492 €
- Milly-La-Forêt - Soutien à l'équipement en vidéoprotection pour un montant de 24 012 €
- Moigny-sur-Ecole - Soutien à l'équipement en vidéoprotection pour un montant de 12 852 €
- Morigny-Champigny - Soutien à l'équipement en vidéoprotection pour un montant de 50 000 €.

### 3. Environnement et aménagement

#### Reconquérir la qualité de l'eau de la Seine essonnienne

Le Département l'Essonne porte le projet de reconquête de la baignade en Seine essonnienne en 2024, en partenariat avec les collectivités riveraines. En application de la politique de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, il a élaboré avec ses partenaires un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) sur la période 2022-2025 pour favoriser des actions concourant au bon état de la Seine.

Dans le cadre de ce contrat, présenté à l'assemblée départementale, le Département a plusieurs rôles :

- animateur de la démarche, parallèlement à l'animation du projet de reconquête de la baignade en Seine ;
- partenaire financier, via la politique de l'eau, de projets portés par un des acteurs du territoire ;
- porteur d'actions de sensibilisation et de suivi de la qualité de la Seine, pour lesquelles il bénéficiera de subventions (Agence de l'Eau).

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues et les financeurs s'engagent à apporter un financement prioritaire pour atteindre les résultats visés.

#### En chiffres

**54** actions

Un budget global prévisionnel de plus de **27M€** HT, dont **2,38 M€** de participation du Département

**10** maîtres d'ouvrages : le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE), le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE), la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, le Département de l'Essonne, la Société Anonyme Coopérative Paris-Jardins, la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National Porte Sud du Grand Paris, les communes de Corbeil-Essonnes, Draveil, Ris-Orangis et de Viry-Chatillon.

#### **Soutien exceptionnel aux apiculteurs**

Les conditions climatiques de 2021 - froid, épisode de gel et pluviométrie abondante - ont eu des effets catastrophiques sur les activités des apiculteurs d'Île-de-France. En moyenne, 70% de pertes de productions de miel ont été constatées, selon une enquête de la Chambre d'agriculture, menée conjointement avec les Directions départementales des territoires (DDT) de tout l'ouest parisien. Le Département a donc souhaité mettre en place une aide forfaitaire de 2000€ pour les apiculteurs professionnels essonniens (majorée à 2500 € pour ceux qui sont installés depuis moins de 5 ans), éligibles au règlement des Minimis (aide de faible montant accordée à une entreprise par une autorité publique).

⇒ Budget départemental pour ce soutien : 35 000 €

## **Le Département signataire du projet partenarial d'aménagement « Grand Paris Sud 2030 – Cœurs urbains rive gauche »**

**Le Département de l'Essonne est l'un des signataires du projet partenarial d'aménagement (PPA) « Grand Paris Sud 2030 – Cœurs urbains rive gauche » aux côtés notamment de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, de l'Etat, de la région ou encore des communes d'Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Bondoufle et Corbeil-Essonnes. Ce projet, qui vise à renforcer la gouvernance et la cohérence de des opérations d'aménagement du cœur d'agglomération, est soumis à l'assemblée départementale du 28 mars.**

Ce PPA, d'une durée de 10 ans, est à la fois un outil de gouvernance globale qui structure la dynamique partenariale, regroupant les acteurs publics et privés autour d'une démarche commune et un outil de cohérence pour coordonner les projets et dispositifs d'aménagement. Les signataires ont des engagements et portent en maîtrise d'ouvrage des actions du PPA.

La feuille de route recouvre des actions de trois ordres :

- des groupes de travail mobilisant les partenaires sur des enjeux transversaux, sans appeler de financements directs, mais en visant un effet levier face à certains obstacles ;
- des actions matures, opérationnelles qui appellent d'ores et déjà des financements de la part des signataires ;
- des actions qui nécessitent encore des études, afin d'approfondir et de préciser les mesures opérationnelles à conduire.

Dans ce PPA, le Département figure comme partenaire associé de plusieurs actions :

- Groupe de travail pour définir la stratégie de valorisation foncière le long du futur Tram 12 vers le secteur Préfecture / Aguado.
- Conception et mise en œuvre d'un maillage doux du centre urbain (cartographie des aménagements cyclables et travaux).
- Restructuration urbaine du secteur Agora Terrasses Mazières à Evry-Courcouronnes. Dans ce cadre, le Département a participé à hauteur de 5 M€ à la réhabilitation des Arènes de l'Agora.
- Etude de faisabilité pour la création d'un parking relais sur le pôle gare de Corbeil-Essonnes.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat dans le centre-ville de Corbeil-Essonnes.
- Aménagement de l'entrée Evry Sud / Corbeil et du campus Genopole / Safran.
- Acquisition du foncier pour le Genopole Pôle Vie.
- Premiers programmes du campus sport (STAPS et Clinique du sport) en articulation avec le hub sportif départemental (sur le site Bobin).
- Projet de passerelle au-dessus de l'A6, afin d'assurer le lien entre la gare RER D Bois de l'Epine et le Bois de Saint-Eutrope.